

## **Règlement du concours Soirée des Talents 2025 (réservé aux amateurs)**

### 1 - Section Danse :

- Les participants peuvent être des solos, duos ou groupes dont le nombre sera au maximum de 5 personnes.

- Tous types de danses sont autorisés.

- Chaque participant devra présenter deux chorégraphies dont la durée sera entre 2 et 2 mn 30.

- La première chorégraphie doit mettre en valeur les qualités techniques du danseur. Le style et le choix de la musique est libre.

- La deuxième chorégraphie doit mettre en valeur les qualités artistiques, les émotions que le danseur est capable de partager avec le public et la relation musique / mouvements qui reste la base d'une bonne création chorégraphique.

Pour cette deuxième chorégraphie le danseur a le choix entre deux thèmes : « L'isolement social » ou « De l'amour à la haine ».

Ce règlement s'applique uniquement pour le concours.

**Pour le casting une seule chorégraphie libre de 2 mn 30 à 3 minutes est demandée.**

### 2 - Section chant :

- Les participants peuvent se présenter en solo ou en duos

- Pour la soirée, il faudra présenter **2 chants** dont au moins 1 sera en français.

Chaque chant aura une durée maximum de 2 mn 30 (supprimer des couplets si nécessaire)

- Aucun thème n'est imposé

**Pour le casting une seule chanson libre est demandée.**

*Dans tous les cas, chaque participant devra venir au casting avec un enregistrement de sa musique d'accompagnement. Aucune limite d'âge n'est imposée.*

### **Prix**

Des prix d'une valeur de 2000 € seront répartis entre les vainqueurs :

Pour chaque catégorie, chant et danse :

1<sup>er</sup> : un bon d'achat de 500 €

2<sup>ème</sup> : un bon d'achat de 300 €

3<sup>ème</sup> : un bon d'achat de 100 €

Prix du public : un bon d'achat de 100 €

### **Inscription**

S'inscrire sur [actions.rotary@gmail.com](mailto:actions.rotary@gmail.com) ou en vous rendant à Cherie FM, place des Cordeliers (ANNONAY)

en précisant Nom, Prénom, Age, Danse ou Chant, Téléphone